

Mais depuis qu'il a été constitué, par son péché, dans cet état de délabrement et de ruine ; depuis que le serpent a fait entendre à son oreille le premier *pourquoi*, comme un sifflement, il faut une sanction à la loi qui lui parle de réprimer ses passions ; une sanction qui contrebalance le plaisir, la jouissance qu'il goûte dans le désordre, l'insubordination et le mal.

L'autorité oppose cette sanction pour tous les délits publics. Mais ces crimes qui se commettent quelquefois à la lumière du jour, sont-ils les plus nuisibles à la société ? Certes, non ; leur mauvaise influence étant affaiblie par la punition. Le ver rongeur des sociétés, ce sont ces milliers de crimes cachés, qui échappent aux yeux de la loi ; ce sont eux qui ruinent les mœurs et la morale. On voit quelquefois, dans nos jardins, des fleurs plantées dans une bonne terre jaunir petit à petit et puis se faner. On les arrache, et, à la grande surprise de tous, on reconnaît que leur racine est rongée par les vers. Souvent aussi de brillantes sociétés nous apparaissent en proie à de violentes convulsions. On ne peut s'expliquer la cause de ce malaise intérieur. Qu'on creuse jusqu'à la racine, et là on verra ces vices rampants, que les lois ne peuvent atteindre, ronger les bases de la société. Il est donc évident que l'autorité civile ne peut arrêter tous les délits. Elle est impuissante à déchirer le voile derrière lequel se cachent les plus pernicieux, parce qu'elle ne peut opposer de sanction à celles de ses ordonnances qui les poursuivent.

Où donc se trouvera cette sanction ? Impossible que les sociétés, même les plus parfaites, soient condamnées à périr dans l'impuissance. Cette indispensable sanction se trouvera dans les principes religieux. Eux seuls offriront à la nature viciée et déchue de l'homme des motifs forts, constants et universels d'obéir aux lois. Ils rediront à l'homme,